



REGLEMENT PARTICULIER COURSE DE COTE

ART.1 - DEFINITION :

L'association CLUB SUD BIKERS organise la quatrième manche de course de côte inscrite dans le championnat de la Guadeloupe et se déroulant :

- Le 5 novembre 2023

ART.2 – CONCURRENTS :

Chaque pilote devra être à minima âgé de 7 ans (la limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur) et être titulaire d'une licence compétition nationale (annuelle ou journalière) délivrée par la FFM et valable pour l'année en cours.

Tout pilote mineur devra obligatoirement être accompagné d'une personne « représentant légal » ou « mandatée » et titulaire du Guidon d'Or ou du CASM.

Un pilote ne peut s'engager sur plus d'une machine et deux pilotes ne peuvent s'engager sur une même machine.

ART.3 – CATEGORIES :

Les catégories sont les suivantes :

- Quads
- 150 pour les motos jusqu'à 150 cc
- 600 pour les motos de 151 à 600 cc
- 1300 pour les motos de 601 à 1300 cc

ART.4 – EPREUVES :

7 jours avant la date de l'épreuve, le club organisateur pourra annuler la compétition si un minimum de 20 pilotes (toutes catégories confondues) n'est pas engagé à l'épreuve.

ART.5 – ENGAGEMENT :

Le prix de l'engagement par pilote est fixé (frais de transpondeurs inclus):

- Pour la catégorie 150 à 70€ (y compris les véhicules électriques):
- Pour les autres catégories ainsi que les quads à 90€:

Les inscriptions à l'épreuve seront closes la veille de l'épreuve à l'issue du contrôle technique.

A titre exceptionnel et à l'appréciation du président de CLUB SUD BIKERS, un pilote pourra être engagé sur place moyennant **un droit supplémentaire de 50€**.

Aucun entraînement ne sera admis sur le lieu de la course avant celle-ci sous peine de mise hors course (accord avec la Mairie).

En cas de forfait d'un pilote, seuls les motifs pour raisons médicales seront acceptés et permettront le remboursement des droits d'engagement. Le pilote devra, à cet effet, fournir un certificat médical le jour de l'épreuve.

ART.6 – VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES :

Tous les pilotes participant au Championnat, quelle que soit la catégorie, devront se présenter au contrôle administratif qui sera ouvert la veille de la course (**de 14h00 à 17h00**).

Aux vérifications administratives, le secrétariat assurera le contrôle :

- Des licences FFM 2023 annuelles ou journalières (ces dernières seront à demander au plus tard 3 jours avant la date de la course) ;
- Du certificat médical délivré par la fédération (uniquement pour les licences à la journée) ;
- De la confirmation d'engagement ;
- Du contrôle du permis de conduire ou du CASM.

ART.7 – VERIFICATIONS TECHNIQUES :

Les opérations de vérifications se dérouleront

La veille de la course de 14h00 à 17h00 à l'adresse suivante :

Parking face à la mairie de Gourbeyre

A cette occasion, seront vérifiés :

➤ **PILOTE ET EQUIPEMENT :**

- Contrôle du casque homologué (norme FIM). Seul les casques de type intégral sont autorisés;
- Contrôle de la tenue du pilote combinaison d'une seule pièce (cuir ou kevlar homologué FIM), conforme au règlement des courses sur route). Les combinaisons deux pièces sont autorisée si elle sont équipées d'une fermeture éclair rendant solidaire le pantalon et le blouson ;
- Bottes (Les demi-bottes sont interdites) ;
- Gants en cuir ;
- Protection dorsale obligatoire (norme EN 1621-2 ou Label FFM) ;
- Charlotte obligatoire pour les cheveux longs.

ART 8 – PADDOCK

Chaque pilote à droit d'être entouré de quatre personnes au sein de son stand. Les personnes encadrant le pilote dans son stand devront être titulaire d'une licence assistant pilote ou team manager.

La consommation d'alcool est interdite au sein du paddock.

Il est interdit de fumer dans le paddock.

ART.9 – LE PARCOURS:

Le parcours a une longueur de 1582 mètres.

ART.10 – DEROULEMENT DE LA COURSE :

La course va se dérouler comme suit :

- Une montée découverte où tous les pilotes montent en groupe.
- Une montée d'essai
- Trois montées de classement

ART.11 – ASSURANCE :

L'organisateur a souscrit une police d'assurance conforme à la législation en vigueur auprès de la compagnie **MARSH**.

ART.12 – HORAIRES ET DEROULEMENT DE L'EPREUVE :

Le briefing est obligatoire pour tous les pilotes.

Le programme de la journée est présenté en annexe II.

Lors des montées un véhicule ouvreur signalera au public le début de la montée. Après le dernier concurrent un véhicule informera le public de la fin de la montée. Ces deux véhicules encadreront les concurrents pour les ramener au paddock. Tout concurrent qui s'arrêtera en redescendant au paddock sera disqualifié.

ART.13 – PRIX :

Seront récompensés, les trois premiers de chaque catégorie. A savoir :

- Quads
- 150 pour les motos jusqu'à 150 cc
- 600 pour les motos de 151 à 600 cc
- 1300 pour les motos de 601 à 1300 cc

Les pilotes recevront des prix et/ou des coupes lors de la cérémonie de remise de prix.

ART.14 – CONTROLE DES EPREUVES :

La Ligue Régionale de Motocyclisme de Guadeloupe désignera des officiels (voir annexe 3) :

Le secrétariat du jury sera assuré par le club.

ART.15 – RECLAMATIONS :

Les réclamations doivent être déposées par écrit auprès du Directeur de Course accompagnées d'un chèque de 75€.

Pour les réclamations nécessitant un démontage moteur un deuxième chèque de 75€ pour le démontage d'un moteur 2T et 150€ pour le démontage d'un moteur 4T devront être remis.

Une réclamation doit être déposée :

- Avant le commencement des opérations de vérification pour une réclamation contre la distance annoncée pour un parcours ou pour l'une des clauses figurant au règlement particulier ;
- Immédiatement après la fin des opérations de vérification pour une réclamation contre une décision prise par un commissaire technique ou tout ce qui concerne le pesage ou les vérifications et la qualification des concurrents.

Dans la demi-heure qui suit l'affichage des résultats pour une réclamation contre :

- Une décision prise par un officiel de la course ;
- Une erreur ou une irrégularité commise au cours de la compétition par un concurrent ou un assistant ;
- Le classement d'une course.

En cas de conditions météorologiques défavorables (pluie) le Directeur de Course pourra annuler la compétition.

ART.16 – CONTROLE ANTI-DOPAGE

Lors de la course il pourra être mis en place un contrôle anti-dopage pour les pilotes. Ce contrôle fera un dépistage des substances dopantes, de l'alcoolémie ainsi que des stupéfiants.

ART.17 – APPLICATION DU REGLEMENT :

Tous les cas non prévus au présent règlement particulier seront tranchés par le Jury de l'épreuve, conformément aux dispositions du code sportif national de la F.F.M.

Président de « Club Sud Bikers »

NASSIETTE Louis-Henri

ANNEXE I - PLAN DU CIRCUIT

PLAN COURSE DE CÔTE DOLÉ

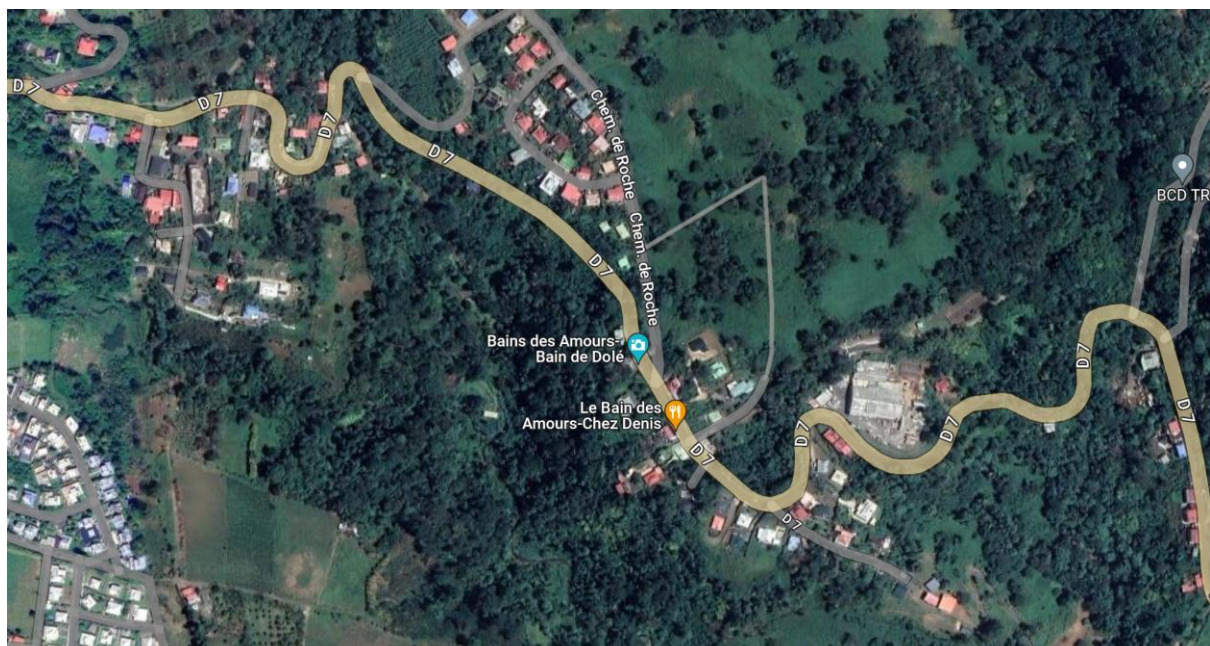
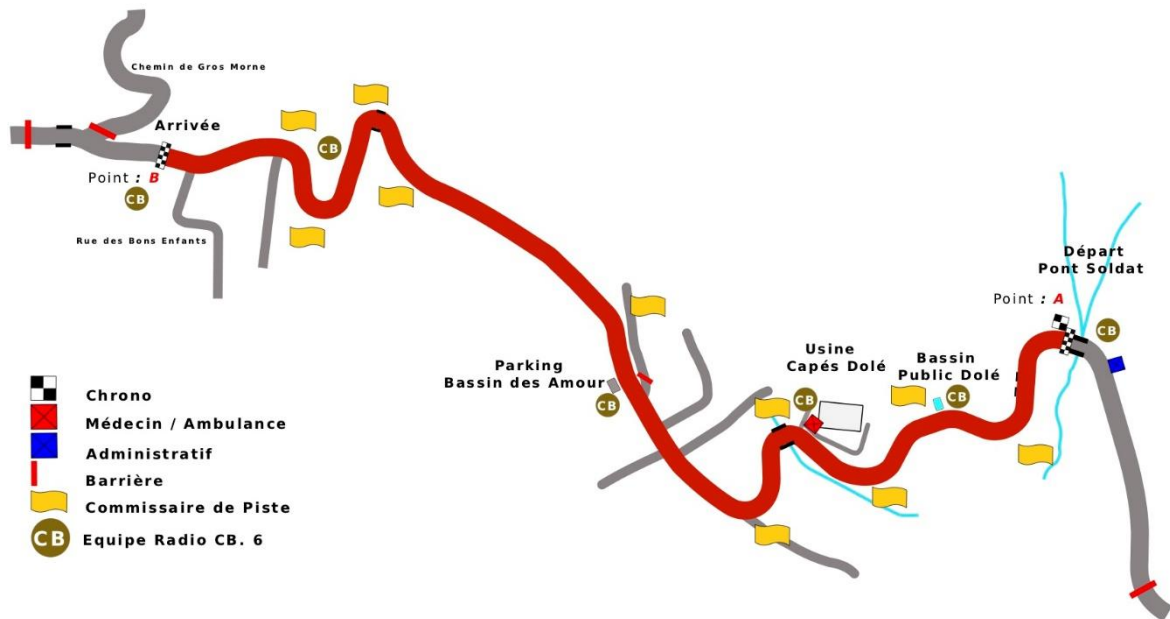
DISTANCE DE : 1,5 KM

Départ: Pont Soldat

Point : A
Altitude: 180m

Arrivée: entre Chemin de Gros Morne / Rue des Bons Enfants

Point : B
Altitude: 275m















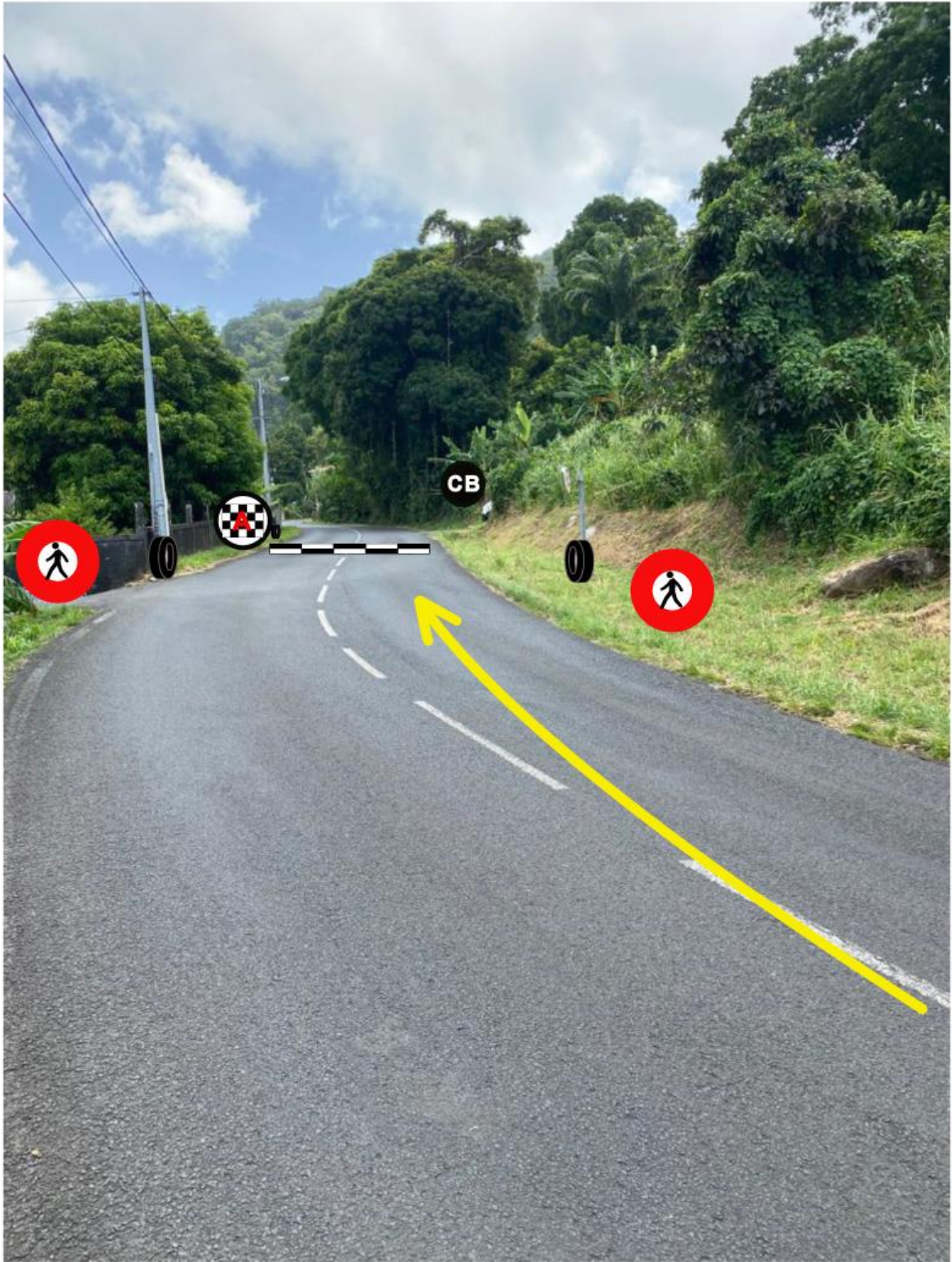












ANNEXE II – PLANNING DE LA COURSE

	Heures			Durée
	Début	Fin		
Veille de la course	14:00	17:00	Contrôles administratifs et techniques	3:00:00
Jour de la course	7:30	7:45	Montée découverte	0:15:00
	8:00	9:55	Montée d'essai	1:55:00
	10:00	11:55	Première montée de classement	1:55:00
	12:00	13:00	Pause déjeuner	1:00:00
	13:00	14:55	Deuxième montée de classement	1:55:00
	15:00	16:55	Troisième montée de classement	1:55:00
	17:30		Fin des roulages et ouverture des routes	
	17:45		Remise des prix	

ANNEXE III – LISTE DES OFFICIELS

- **Directeur de Course** : MAGLOIRE Philippe

- **Directeur de Course Adjoint** : MONTOUTE Eric

- **Commissaires Techniques** : FELICIANNE Jules – TAMAS Nadya – MICHAUX-VIGNE Ingrid

- **Chronométrage** : MIGNOT Patrick

- **Commissaires de piste** : AME Nicolas- OTTO Dorian – NOEL Onil – BARLAGNE Stévie - -MERCIRIS-ARISTEE Alizé - Stagiaires du club Organisateur

- **Jury de l'épreuve** : CLAIRVILLE Jean-Michel